



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 Avril 2009

Date de la convocation 16 Avril 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des Arts OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, Mme BENEZETH Ingrid, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine, M.BARON Bernard, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, M.LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNE Thierry à Mme CAER Michèle M. JURQUET Henri à M. VEDEL Jean-Louis Mme HUBERT Myriam à Mme GOMIS Sylvie M. BARDEAU Francis à M. LIEB François M. DRUART Davis à M. ESTEVE Bernard M.BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques</p>		

Objet : Gratification pour stage – Autorisation de versement.

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes du Clermontais peut être amenée à accueillir dans ses services des étudiants en stage, pour leur permettre de compléter leur formation théorique par une expérience pratique en milieu professionnel.

Il ajoute qu'au cours du stage, les étudiants stagiaires ne peuvent prétendre à aucune rémunération.

Monsieur LACCROIX précise toutefois que le versement d'une gratification est possible lorsque son montant ne dépasse pas 30 % du SMIC.

Pour se faire, le stage doit s'inscrire dans le cadre de la scolarité et être donc prévu dans le règlement des études pour l'obtention du diplôme entrepris. Il doit également faire l'objet d'une convention de stage conclue entre la Communauté de Communes du Clermontais, l'établissement d'enseignement et l'étudiant.

Il poursuit en indiquant que la gratification se définit comme une indemnité que la Communauté de Communes du Clermontais accorde au stagiaire pour sa collaboration, sous certaines conditions cumulatives :

- être étudiant à un niveau au moins égal à Bac +2,
- réaliser un stage d'une durée minimale de 3 mois,
- produire des travaux approfondis, sous forme d'un rapport de stage ou mémoire, présentant un intérêt réel pour la Communauté de Communes du Clermontais,

Monsieur LACROIX propose que la gratification soit fixée à hauteur de 30% du SMIC par mois de stage sous réserve des conditions ci-dessus énoncées et qu'elle soit applicable à compter du 1^{er} Mars 2009.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le versement d'une gratification pour stage fixée à hauteur de 30% du SMIC par mois de stage sous réserve des conditions ci-dessus énoncées et ce, à compter du 1^{er} Mars 2009.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA